

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-353 du 20 Décembre 1974

portant nomination du Lieutenant de Gendarmerie ZODEHOUGAN Edouard en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la Direction Générale de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) et de l'Adjudant-Chef BARRA Joseph en qualité de Contrôleur du Gouvernement à l'Ambulance et à la Circonscription Médicale de Ouidah.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des sociétés d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire ou de Contrôleur du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°74-47 du 28 juin 1974 qui l'a modifiée ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant de Gendarmerie ZODEHOUGAN Edouard est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Direction Générale de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO), cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - L'Adjudant-Chef BARRA Joseph est nommé Contrôleur du Gouvernement à l'Ambulance et à la Circonscription Médicale de Ouidah.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

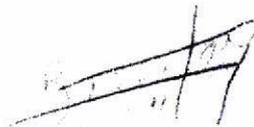
Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,



Capitaine Moriba DJIERIL

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Capitaine Issifou BOURAIMA

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4
MDRAC-MSPAS 8 autres ministères
11 SGG 4 SPD 2 Intéressés 2
SADEVO--Ambulance et CM de Ouidah
3 EMAT-EMGN-EMSC 6 Cab.Mil. 2
DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF 3
CNI-Gde Chanc.--DB-DCF-DC-Solde 6
DIM 1 Trésor 4 DGI 4 JORD 1 DGAR
et DGSP 2.